

Bafa : 200€ d'aides pour la session d'approfondissement ou qualification



Quel objectif ?

Favoriser l'accès à des accueils et des loisirs de qualité pour tous les enfants en participant au financement des sessions d'approfondissement ou de qualification (Bafa 3).



Pour qui ?

Les stagiaires doivent :

- Avoir **16 ans et plus**
- Avoir **validé** la session de **formation générale** + le **stage pratique**
- **Etre inscrit** en **session d'approfondissement** ou de qualification
- **Résider dans les Deux-Sèvres** au moment de leur inscription



Quel montant ?

Depuis le **1er juillet 2023**, l'aide pour la formation d'approfondissement est de **200€**, quelque soit la thématique choisie.



Comment en bénéficier ?

- Formation réalisée au sein d'un **organisme conventionné** : l'aide sera directement déduite du coût de formation par l'organisme (liste à consulter sur le caf.fr). Le stagiaire doit informer l'organisme de formation de son éligibilité et lui fournir les justificatifs demandés (modalités selon organisme).
- Formation réalisée au sein d'un **organisme non conventionné** : **formulaire** à retourner à la Caf : bafa79@caf79.caf.fr dans les 3 mois suivant la session d'approfondissement

Les délais à respecter :



- - de **18 mois** entre le début de la **formation générale** et la fin du **stage pratique**
- - de **30 mois** entre le début de la **formation générale** et la fin de la **formation d'approfondissement**

